

CSSCT

Formation des membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Objectifs

- Maîtriser les rôles et attributions du CSE dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Devenir un acteur incontournable de la prévention dans l'entreprise

Personnes concernées

Cette formation s'adresse à tout membre du CSE amené à traiter des problématiques de sécurité et de conditions de travail au sein des entreprises de plus de 11 salariés
Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Prérequis

Aucun

Durée :

Nous contacter

Lieu :

ASFOR-CCI ou en entreprise

Méthode pédagogique

Formation appuyée sur des exercices pratiques

Programme

L'article L2315-18 du code du travail applicable depuis le 01/04/2022 prévoit que les membres du CSE ou de la CSSCT doivent bénéficier d'une formation de 5 jours minimum dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

1. Fonctionnement et moyens du CSE

- Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail
- Moyens mis à disposition
- Droits d'alerte et recours à l'expertise

2. Identifier les obligations et les responsabilités en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Prévention et responsabilités des différents acteurs

3. Collaborer avec les acteurs de la santé au travail

- Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS...

4. Identifier les risques et améliorer les conditions de travail

- Aménagements, personne accidentée ou en situation de handicap
- TMS, RPS
- Moyens et actions de prévention : grilles d'inspection, enquêtes

5. Préparer ses réunions

- Mettre en place un plan d'action adapté à son entreprise

Évaluation et suivi

Attestation de fin de formation